

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 34 (2004)
Heft: 10

Rubrik: Info Seniors

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ L'entrée en retraite nous cause des soucis. Nos rentes sont bien plus basses que nos revenus antérieurs et nous n'arrivons plus à faire face à toutes nos dépenses. Des créanciers nous menacent de poursuites. Que faire? *M. et M^{me} D.*

Faire face aux soucis d'argent

Votre question soulève un problème important, vécu par de nombreux jeunes retraités, et bien souvent passé sous silence: la transition de la vie professionnelle à la retraite peut mettre à mal les finances du ménage, car les revenus procurés par les rentes de retraite sont généralement moins élevés que ceux procurés par l'exercice d'une activité salariée.

dépenses peuvent être engagées sur le long terme. C'est notamment le cas des emprunts, des dépenses de leasing, des contrats de bail et d'assurances diverses.

Etablir un budget

En premier lieu, nous vous conseillons d'établir un budget détaillé de vos dépenses actuelles. Ceci vous permettra d'identi-

en prévoyant un montant dévolu au remboursement progressif des frais arriérés. Vous pourrez alors négocier des plans de paiement auprès de vos créanciers. Bien entendu, il vous sera sans nul doute nécessaire de revoir tout ou partie de votre façon de consommer, de vous déplacer, d'habiter et de vous assurer. Il peut alors être utile de demander conseil et appui auprès d'une personne de confiance ou d'un service social.

En effet, le recours à une personne qualifiée ou à un professionnel peut être bienvenu afin de ne pas rester seul face à un problème lourd et complexe. A cet égard, signalons que certains bureaux ou agences se sont spécialisés dans la gestion des dettes. Or, leurs services sont payants et pas toujours efficaces. A côté de vrais professionnels, de pseudo-spécialistes remplissent les colonnes des journaux de leurs offres alléchantes. Afin d'éviter les pièges, Info Seniors peut vous orien-

ter auprès de services d'utilité publique, compétents et gratuits.

En définitive, nous recommandons aux futurs retraités de se renseigner suffisamment tôt sur leurs revenus à la retraite, notamment auprès de leur caisse de compensation AVS et de leur caisse de retraite LPP. Ils pourront ainsi prendre à temps des mesures de réaménagement budgétaire et se préparer à vivre toute la richesse de leur retraite, quand bien même leurs ressources seraient moins importantes qu'auparavant.

«Il conviendra de composer un nouveau budget de telle façon que les dépenses ne dépassent pas les revenus.»

Le fait de disposer à la retraite de revenus supérieurs au minimum vital défini par les prestations complémentaires ne saurait résoudre à lui seul ce problème. En effet, il n'est pas toujours possible de revoir rapidement son budget à la baisse, car certaines

fier les charges qui peuvent être révisées rapidement à la baisse et celles qui font l'objet d'engagements durables. Ensuite, il conviendra que vous composiez un nouveau budget de telle façon que vos dépenses ne dépassent pas vos revenus réels, tout

Info Seniors

Tél. 021 641 70 70
de 8 h 30 à 12 heures

Egalement *Génération*,
case postale 2633,
1002 Lausanne.

Roby et Fanny

Par Pécub

